Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 2

Vorwort: Une étape dans l'évolution de l'ADIJ

Autor: Boillat, Hubert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PT34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 2 Février 1969

SOMMAIRE

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ — 75e anniversaire de la Société des Forces Electriques de la Goule — Bibliographie jurassienne : Le Doubs — Requête de l'ADIJ concernant le projet d'horaire CFF 1969-1971 — Chronique économique

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ

par Hubert BOILLAT, secrétaire de l'ADIJ

Depuis plusieurs années déjà, le besoin de nouveaux locaux se faisait par trop sentir ; des archives, des ouvrages, de la documentation, on en trouvait en divers endroits, tant à la présidence qu'au secrétariat. Et quand il s'agissait de retrouver un document ou de réunir les éléments nécessaires pour une étude approfondie, il fallait bien du temps — quoique tout fût classé judicieusement — pour assembler ce dont nous pouvions disposer. De plus, dans le cadre de l'activité suivie de nos commissions, il paraissait de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer d'une salle de travail avec les documents à portée de main, voire d'une salle de séances pour des réunions restreintes. Or, depuis quelques semaines, c'est chose faite. Certes tout n'est pas encore terminé et il reste notamment à déménager la bibliothèque et à classer après triage maints documents ; mais d'ores et déjà nous disposons de locaux aménagés, répondant à ce que nous désirions.

Situés à Moutier, rue du Château 2, ces locaux étaient occupés précédemment par les bureaux de l'avocat des mineurs. Devenus disponibles, ils ont été rafraîchis et aménagés en fonction de nos besoins, soit :

1° une salle pour les archives, la bibliothèque et la documentation ;
2° une salle de travail avec matériel de bureau ;
3° un local d'entreposage.

Dans une économie en rapide évolution où l'information joue le rôle que l'on sait, il importe de pouvoir renseigner et mettre à disposition, au besoin, des documents dans un minimum de temps. Cela n'est réalisable que si ceux-ci sont rassemblés et surtout classés avec soin.

Or, l'on a de plus en plus recours à de tels services ; qu'il s'agisse de commissions de l'ADIJ, d'autres organismes ou de privés, de telles demandes nous parviennent fréquemment. Souvent, il ne s'agit que de

Cliché ADIJ No 598

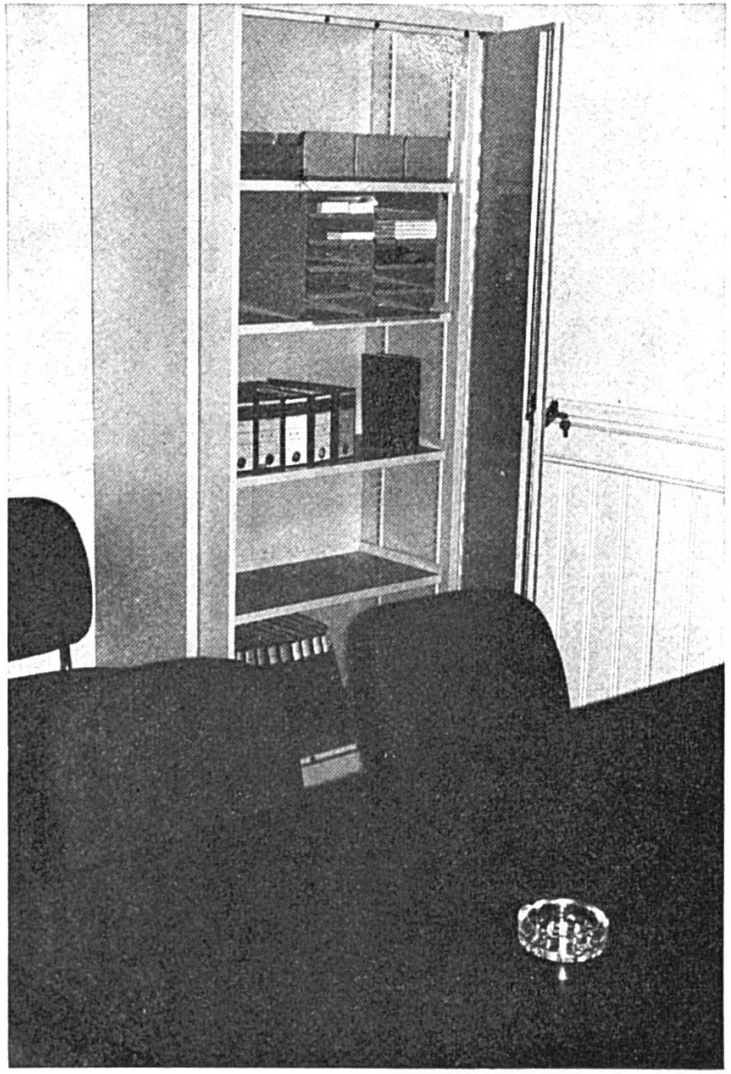

Salle de séance

Cliché ADIJ No 599

Local des archives

rechercher un bulletin de l'ADIJ qui, outre la documentation pratique qu'il apporte régulièrement à ses lecteurs, s'attache à approfondir et à vulgariser les grands problèmes de nos régions. Parfois on souhaite consulter un tirage à part, voire un supplément parce qu'il avait permis une présentation plus fouillée du sujet auquel on s'intéresse. Dorénavant, cela est possible en peu de temps.

Relevons d'autre part qu'à la base de ce service d'information, l'ADIJ a institué un service de bibliographie que beaucoup apprécient. Etudiants, industriels, politiciens ou simples amateurs d'ouvrages généraux nous demandent qui un détail sur la parution d'un tel ouvrage, qui une liste de tous les ouvrages traitant d'un sujet déterminé en rapport avec le Jura. Et grâce à l'état d'avancement de cette bibliographie, nous sommes à même de satisfaire dans une large mesure la plupart des demandes reçues.

Il va de soi que bien des documents cités dans cette bibliographie se trouvent à la bibliothèque et sont accessibles à chacun. Notre service d'information se double ainsi d'un service de consultation ménageant une meilleure connaissance des ouvrages cités.

Nous serions incomplets si nous ne mentionnions pas enfin les nombreuses collections de revues économiques et de publications officielles qui garnissent les rayons de nos archives. Si certaines paraissent dans le moment quelque peu encombrantes, subitement elles se révèlent utiles et l'on profite aussitôt de telles sources documentaires.

Empressons-nous d'ajouter que l'ADIJ n'est pas qu'un office de renseignement ; son rôle de relations publiques a d'autres impératifs qui touchent à toute l'économie ; qu'elle s'occupe des problèmes actuels, ferroviaires, sociaux, communaux et autres, ou qu'elle s'attache à défendre nos droits et à favoriser l'expansion de nos régions en formulant des avis fort pertinents, elle se doit souvent de prendre l'initiative de démarches collectives, consciente ainsi de servir les intérêts de chacun.

L'ouverture de ces locaux est une étape significative dans l'évolution de notre grande association jurassienne. Aussi gageons que de nombreuses personnes profiteront de ces avantages en s'adressant soit au président, soit au secrétaire, qui ne manqueront pas de leur fournir tout renseignement.

H. B.